

MISE À JOUR

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

Conditions générales de banque en vigueur au
1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable

Les mises à jour du 12/02/2020 sont identifiées par le symbole
suivant : ❖

Les mises à jour du 01/04/2020 sont identifiées par le symbole
suivant : ❖

Les mises à jour du 01/08/2020 sont identifiées par le symbole
suivant : ❖

Les mises à jour du 01/10/2020 sont identifiées par le symbole
suivant : ❖



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne Vision+)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS	
• 1 mini-relevés / semaine	1,75 € forfait / mois soit pour information 21,00 € / an
• Alerte solde disponible	0,30 € / alerte
Tenue de compte	2,00 € / mois - soit pour information 24,00 € / an
• avec CAC ou CSCA	GRATUIT
• avec e-relevé (sans CAC ni CSCA)	1,00 € / mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) (carte MasterCard)	45,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) (carte MasterCard)	45,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) (carte MasterCard)	33,00 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
• Avec une carte Visa 1 ^{er} , Gold MasterCard, Visa Infinite, World Elite, Mozaïc	GRATUIT
• Avec L'Autre Carte	1,00 € / retrait
• Avec une carte de paiement internationale	1,00 € / retrait à compter du 5^{ème} retrait dans le mois
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement (SécuriCOMPTE Plus)	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• Par Internet, vers un compte en France	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	4,00 € / virement
Prélèvement (Frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	
• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	24,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet ca-charente-perigord.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.2
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.4
	Ouverture, Transformation, Clôture	
	Relevés de compte	
	Tenue de compte	
	Services en agence	
	Frais de recherche de documents	
	Le change	
	Banque à distance	P.6
	Internet	
	Téléphone avec Filvert Service vocal	
	Services d'alertes par SMS	
	Vos moyens et opérations de paiement	P.7
	Cartes	
	Virements	
	Prélèvements / TIP SEPA	
	Chèques	
	Offres groupées de services	P.11
	Le Compte à Composer	
	L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :	
	Le Compte à Composer Module Budget Protégé	
	Offre Globe Trotter	
	Offre Eko	
	Irrégularités et Incidents	P.17
	Commission d'intervention	
	Opérations particulières	
	Incidents de paiement	
	Découverts et Crédits	P.18
	Découverts	
	Crédits à la consommation	
	Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.21
	Épargne bancaire	
	Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.25
	Opérations à l'étranger	P.27
	Chèque	
	Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.27
	Assurance pour vous et vos proches	
	Assurance pour vos biens	
	Assurance pour vous protéger au quotidien	
	Assurance Emprunteur	
	Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.29
	Autres services	P.30
	Convention Majeur Protégé	
	Banque Privée	
	Protection des particuliers	
	Magazines	
	Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement	P.31
	Résoudre un litige	P.33



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●

Clôture de compte ▲●

Désolidarisation du compte joint

Service d'aide à la mobilité bancaire

Services bancaires de base

GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire / IBAN, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	E.relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé supplémentaire	1,27 € / mois	GRATUIT
Relevé en braille (1 par mois)	GRATUIT	-
Rédition d'un relevé de compte	6,85 € / relevé	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne / crédit)		16,50 € / relevé
Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)		Nous consulter
Relevé de frais sur instruments financiers		GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2,00 € / mois
● . avec CAC ou CSCA	GRATUIT
. avec e-relevé (sans CAC ni CSCA)	1,00 € / mois
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 € maximum / an
● Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire/IBAN ▲●	GRATUIT
● Forfait des opérations courantes illimitées	
Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,00 € / mois

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet "Crédit Agricole en Ligne", à la rubrique e-Documents.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Bordereau de versement d'espèces erroné	
• De 1 à 5 bordereaux par mois	GRATUIT
• Au-delà de 5 bordereaux par mois	6,00 € / bordereau
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence du Crédit Agricole Charente - Périgord sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
● Retrait d'espèces de dépannage ¹	GRATUIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) voir p.9	
Mise à disposition de fonds dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	25,20 €

Frais de location de coffre-fort

Petit	Moyen	Grand	Très grand	Temporaire
96,25 € / an	108,40 € / an	174,25 € / an	352,50 € / an	16,10 € / mois

Frais de recherche de documents

Frais de recherche de documents ²	
• simple	15,06 € / recherche
• complexe	sur devis
Demande de renseignement CNIL	15,06 €
Frais d'attestations diverses	19,40 € / attestation

Le change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat (par crédit de votre compte)	GRATUIT	7,42 € / opération	7,42 € / opération
Vente (par débit de votre compte)	-	-	7,42 € / opération + 3,00 € / opération pour les montants inférieurs à 100 €

Hors commission de change du prestataire.

¹ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet

● **Crédit Agricole en Ligne Vision ▲●**

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

● **Crédit Agricole en Ligne Vision+ ▲●**

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

● **Crédit Agricole En Ligne Action Part - service de bourse en ligne**

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

• À partir de 24 ordres par an

GRATUIT

• Moins de 24 ordres par an

96,00 € / an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 21, rubrique Placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet ca-charente-perigord.fr
- Nos applications mobiles **Téléchargement et accès GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Ma Carte dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paiement Paylib en ligne sur Internet²
 - Paiement Paylib en magasin avec son mobile³
 - Paiement Paylib entre amis⁴

Téléphone avec Filvert service vocal

Service Filvert : 05 45 20 45 00

**Appel
non surtaxé**

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «paylib».

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «paylib». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁴ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS.

● Mini-relevés (1 / semaine)	1,75 € forfait / mois
● Alerte Écopage (mensuelle)	0,30 € / alerte
● Alerte temps réel de gestion	0,75 € / alerte
● Alerte achat à distance	0,75 € / alerte
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 € / alerte
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,75 € / alerte
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 € / alerte
● Alerte souplesse du découvert	0,30 € / alerte
● Alerte solde journalier	0,30 € / alerte
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE)	DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
L'Autre Carte ▲●	19,00 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE)		
MasterCard avec contrôle de solde	33,00 € / an	-
MasterCard Eko	35,00 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)		
MasterCard* ou Visa*	45,00 € / an	45,00 € / an
Gold MasterCard* ou Visa Premier*	124,00 € / an	124,00 € / an
World Elite MasterCard* ou Visa Infinite*	-	240,00 € / an

*Carte disponible en version sociétaire. Le montant de l'allocation annuelle du bonus sociétaire versé à la fondation Agir en Charente-Périgord, est plafonné à 300 000 €.

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « Crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « Débit ».

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	PAIEMENT COMPTANT À DÉBIT IMMÉDIAT	PAIEMENT COMPTANT À DÉBIT DIFFÉRÉ
MasterCard Cartwin* ¹)))	45,00 € / an	45,00 € / an
Gold MasterCard Cartwin* ¹)))	124,00 € / an	124,00 € / an
Carte de crédit renouvelable Supplétis ²	20,40 € / an	-
Carte de crédit renouvelable OPEN (commercialisation arrêtée) ²	20,40 € / an	-

Carte de retrait

Carte LSB locale ³	GRATUIT	-
Carte LSB Tutelle	GRATUIT	-

Cotisations Cartes

Pour toute souscription à partir d'une 2^{ème} carte de paiement sur un même compte (hors L'Autre Carte ; LSB ; Prélude ; Eko), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère, applicable dès l'année de souscription.

Bonus cotisation

Cartes internationales Gold MasterCard ou Visa 1^{er} ou World Elite ou Visa Infinite. 0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte⁴ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Paie ment par carte ❖

Paie ment par carte en euro⁵, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Paie ment par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)⁶

- Frais fixes **0,22 € /opération**
- Frais variables **2,30 % du montant de l'opération**
- Frais de conversion monétaire⁶

Autres paiements par carte⁷

- Frais fixes **0,22 € /opération**
- Frais variables **2,30 % du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro⁵, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 1^{er} retrait

¹ La «Cartwin» est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «CARTE DE CRÉDIT». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² La carte Supplétis est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «CARTE DE CRÉDIT». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) du Crédit Agricole Charente Périgord.

⁴ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

⁵ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

⁶ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Voix exemples sur : ca-charente-perigord.fr

⁷ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
MasterCard ou MasterCard Cartwin Visa Supplétifs / OPEN	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 5^{ème} retrait dans le mois
MasterCard Eko	GRATUIT	1,00 € / retrait au-delà de 25 retraits / an
Gold MasterCard ou Gold MasterCard Cartwin Visa Premier / Visa Infinite World Elite MasterCard	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'EEE		
• Frais fixes		3,25 € / opération
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération	
• Frais de conversion monétaires ¹		

Autres retraits d'espèces par carte ²		
• Frais fixes		3,25 € / opération
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération	
• Frais de change éventuels		

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	7,45 €
Envoi de la carte en pli simple	GRATUIT
Commande de carte en urgence	13,30 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	9,05 €
Refabrication de la carte	11,20 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande des porteurs (sous réserve d'acceptation par la banque)	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Non restitution de carte en opposition pour usage abusif	230,00 €

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,00 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.32) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

¹ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-charente-perigord.fr

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,50 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	GRATUIT
Réception d'un virement instantané SEPA ¹	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement occasionnel interbancaire de trésorerie (support papier)		8,20 € / opération

Émission d'un virement Instantané SEPA¹

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet charente-perigord.fr		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale		GRATUIT
Via Paylib entre amis - Application Ma Carte		
Frais par virement occasionnel		GRATUIT

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,05%, avec un montant minimum de 16,30 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)	
Émission d'un virement non SEPA occasionnel	0,105 % minimum 20,20 €
Émission d'un virement non SEPA permanent	0,105 % minimum 20,20 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	
Réception d'un virement non SEPA ou en devises	13,40 € / virement

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	14,80 €
Demande de rappel de virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	14,80 €
Frais de réparation et enrichissement des instructions reçues	12,90 €

¹ Service disponible au cours de l'année 2020

Prélèvements / TIP SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information Premier prélèvement SEPA	GRATUIT
● Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque d'une banque en France sur le compte	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur ¹ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1 ouvré
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
● en recommandé AR (frais de poste inclus)	8,90 €
● en pli simple	1,25 €
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	14,80 € / chèque
● Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	14,80 € / chéquier
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	14,50 €
Frais de recherche copie de chèque	
● demande via internet	7,53 € / chèque
● demande par un autre canal	15,06 € / chèque



Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

¹ La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs.

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option Virement externe (CAEL Vision +)

Frais d'envoi de chéquier, pli simple (pour les renouvellements)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte solde disponible

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.30)

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (p.30).

**2,10 €
/ mois***

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

Découvert

Prix

Module souscrit à partir du 01/01/2017

- Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert
- Ristourne des intérêts débiteurs²

De 1 à 500 €	2,19 € / mois
De 501 € à 1000 €	2,99 € / mois
De 1001 à 2000 €	3,90 € / mois
2001 € et +	5,10 € / mois

De 1 à 300 € 1,48 € / mois

De 301 € à 800 € 2,14 € / mois

Module souscrit avant le 01/01/2017

De 801 à 1200 € 2,91 € / mois

De 1201 à 2000 € 3,75 € / mois

2001 € et + 5,00 € / mois

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

Assurance SécuriBUDGET¹

SécuriBUDGET Premium¹

(auto, habitation, santé, personne)

**1,70 € /
mois
3,50 € /
mois**

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.27.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium¹

3,12 €

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

/ mois

Retrait d'espèces de dépannage

4,78 €

Commande de carte en urgence

/ mois

Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

Refabrication de la carte

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne (Écopage - Tandem)²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle «Écopage»

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : Assurance SécuriEPARGNE¹

2,50 €

/ mois

3,80 €

/ mois

SécuriEPARGNE Premium¹

Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel en Premium)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision +

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance chez un commerçant : Assurance SécuriWEB¹

3,49 €

SécuriWEB Premium¹

/ mois

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini-relevés (1 / semaine)
- Alerte temps réel de gestion

4,50 €

/ mois

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :

1,90 €

/ mois

Assurance SécuriZEN¹

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : Assurance SécuriLIVRETS¹

1,90 €

/ mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

% de réduction appliqué sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

5 %	Compris entre 4,10 € et 5,09 €
10 %	Compris entre 5,10 € et 7,14 €
15 %	Compris entre 7,15 € et 9,17 €
20 %	Égal à 9,18 € et plus

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.27.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi de moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et à 20 € / mois

1,00 €
/ mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.
Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50% s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

Chèque de banque (2 / mois)

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB) / IBAN

Un changement d'adresse (1 / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue du compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte électronique (mensuel)

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « MasterCard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Emission et réception de virements non SEPA (opérations libellées en euro ou en devises)

Chéquier

Retrait d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €
/ mois

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue du compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle (mensuelle) : solde débiteur
- Alerte Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « MasterCard Eko »

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €
/ mois

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire.

Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 € / chèque

- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Comptes-Services (commercialisation arrêtée)

CSCA Essentiel / CSCA Equilibre	5,56 € / mois
CSCA Confort	9,70 € / mois
CSCA Performance	9,86 € / mois
CSCA Prélude ¹	1,00 € / mois
Convention Patrimoine	29,00 € / mois

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	24,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique.

• Par opération	4,00 €
• Plafond journalier	12,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Opérations Particulières ❖

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	17,25 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	75,83 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	75,83 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public maximum 75,83 €**

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **GRATUIT**

En cas d'interdiction bancaire

• Frais pour paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	30,00 € / chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
• Frais de gestion en cas d'I.B. sur une autre banque	30,00 € / mois

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté **15,00 € / chèque**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 € / chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 € / chèque

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours, prélevés au-delà des 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif **GRATUIT**

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ¹

- Si paiement inférieur ou égal à 20 €
 - Si paiement supérieur à 20 €
- Montant du paiement**
20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

Frais de non-exécution de virement **GRATUIT**

Frais par virement rejeté **GRATUIT**

Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées du bénéficiaire absentes ou incorrectes) **GRATUIT**

Plafond de frais d'incidents, applicable aux clients identifiés comme éligibles à l' "Offre spécifique Clients Fragiles" au titre des articles L.312-1- 3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €
/ mois



Découverts et Crédits ²

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur en date de valeur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Index TRCAM : taux de référence bancaire du Crédit Agricole pour les crédits à taux variable. TRCAM = 70% TMCT + 3,79% où TMCT = (50% EURIBOR 3 mois + 10% taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans). TMCT : Taux Moyen Court Terme - BCE : Banque Centrale Européenne - OAT : Obligation Assimilable du Trésor.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Le dépassement est un découvert tacitement accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à disposer des fonds qui dépassent le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Taux débiteur annuel - *Le taux annuel est égal au taux plafond prévu par l'article L314-6 du Code de la consommation. Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.*

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal **Plafond du taux réglementaire**

Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts **0,10 €**

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

² Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

Autorisation de découvert

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de lettre d'information LCC J+1 mois	14,30 €
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts	0,10 €
Frais de dossier /de mise en place / de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû (découvert supérieur à 3 mois)	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p.28)	Fonction du montant du découvert

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable à taux variable ou révisable

Compte Crédit Renouvelable Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	Nous consulter
Peuvent être associés au Crédit Renouvelable : Supplétis <ul style="list-style-type: none">• Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement ».• Une Assurance Emprunteur ²	
Frais de dossier ³	Nous consulter

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
Éco-PTZ	Nous consulter
Éco-prêt «Habiter mieux»	Nous consulter
Regroupement de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	Nous consulter

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.27.

² Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.27.

³ Non applicable pour certains prêts réglementés

Prêt Rachat de crédit	Nous consulter
Frais de dossier ¹	Nous consulter
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers	
• Crédit Agricole	GRATUIT
• Hors Crédit Agricole	91,80 €
Assurance Emprunteur ²	Nous consulter

Crédits immobiliers

Crédits immobiliers

Prêt à taux zéro	Nous consulter
Éco-PTZ	Nous consulter
Prêt à l'accession sociale (PAS)	Nous consulter
Prêt conventionné	Nous consulter
Prêt Épargne Logement	Nous consulter
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	Nous consulter
Crédit relais	Nous consulter
Frais de dossier ¹	Nous consulter
Assurance Emprunteur ²	Nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	31,00 € / prêt
Modification de la date d'échéance	38,25 € / prêt
Modification de la périodicité	38,25 € / prêt
Modification de la durée	112,35 € / prêt
Frais de pause crédit non contractuel	23,40 € / prêt
Modification de taux	112,35 € / prêt
Modification de garantie	82,65 € / prêt
Attestations diverses liées au prêt	15,50 € / prêt
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	15,50 € / prêt
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	Nous consulter
• Indemnité de réaménagement	
Décompte de remboursement de crédit immobilier	
• Offres émises avant le 01/07/2016	18,05 € / prêt
• Offres émises après le 01/07/2016	GRATUIT

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.27.

Décompte de remboursement de crédit consommation	18,05 € / prêt
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	124,00 €
Désolidarisation	93,00 €
Mutation modification partenaire	93,00 €
Nantissement de parts	Nous consulter



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert d'un produit d'épargne vers une autre banque	102,00 € / produit
--	--------------------

Service Actilibre

- Alimentation automatique d'un compte d'épargne détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord par virement de montant fixe (Écopage - TANDEM+) **3,70 € / mois**
- Service de versement des excédents de trésorerie sur un compte épargne (TANDEM+) **3,70 € / mois**
- Service de versement d'un livret vers un compte chèque détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord en fonction d'un seuil de déclenchement (Écopage retour) (commercialisation arrêtée) **GRATUIT**

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)

Droits d'entrée / Rémunération / Frais de gestion	Nous consulter
---	----------------

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
--	---------

- Transfert vers une autre banque que Crédit Agricole ❖
- compte-titres **103,30 € forfait**
 - PEA / PEA-PME **15,00 € / ligne côtée - 50,00 € / ligne non côtée - maximum 150,00 €**

Service de calcul des plus-values	1,00 € / alerte
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	18,30 €
Opposition sur titre	52,40 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titre non coté	
• Intégration	65,13 € / opération
• Autres opérations	20,04 € / opération
Mise en nominatif administré ou pur	GRATUIT
Gestion conseillée	
• 1 contrat	65,00 € / trimestre
• Plusieurs contrats	110,00 € / trimestre

Les ordres de bourse (prix TTC) ❖

ACTIONS / OBLIGATIONS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Hors taxe sur les transactions financières, variable selon les valeurs et les places de marché

Compte-titres Commission (frais en sus)	PEA Commission + frais
en AGENCE	
1,35 % du montant de l'ordre + frais fixes 4,65 € / ligne Minimum 14,75 €	1,20 % du montant de l'ordre
par INTERNET	
INVEST-STORE INITIAL	
0,54 % du montant de l'ordre Minimum 6,40 €	0,50 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 1100 € 0,99 €	Ordre inférieur ou égal à 1100 € 0,99 €
Ordre supérieur à 1100 € 0,09 %	Ordre supérieur à 1100 € 0,09 %
par TÉLÉPHONE (FILBOURSE)	
INVEST-STORE INITIAL	
1,05 % du montant de l'ordre + frais fixes 2,45 € / ligne Minimum 11,20 €	1,20 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 1100 € 0,99 €	Ordre inférieur ou égal à 1100 € 0,99 €
Ordre supérieur à 1100 € 0,09 % + frais fixes par ordre 11,96 €	Ordre supérieur à 1100 € 0,09 %

OPC HORS CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : commission de banque et/ou droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres Commission (droits en sus)	PEA / PEA-PME Commission ou droits
en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)	
France / hors France : 25,50 € + Droits	1,20 % du montant de l'ordre ou Droits
par INTERNET	
France / hors France : 25,50 € + Droits	0,50 % du montant de l'ordre ou Droits

OPC CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres Droits (frais en sus)	PEA / PEA-PME Droits
en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE) / par INTERNET	
Consulter le site ca-sicavetfcp.fr	

CCA

CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD

Marché réglementé : commission de banque

Compte-titres	PEA
en AGENCE	
Ordre inférieur ou égal à 1100 € 10,00 € Ordre supérieur à 1100 € 0,54 % + Frais fixes par ordre 10,00 €	0,54 % du montant de l'ordre

SICAV ET FCP

Compte-titres Commission (frais en sus)	PEA / PEA-PME Commission + frais
en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)	
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	
Consulter le site ca-sicavetfcp.fr	

DROITS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Compte-titres Commission (frais en sus)	PEA Commission + frais
en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)	
0,80 % du montant de l'ordre	1,20 % du montant de l'ordre
par INTERNET	
0,80 % du montant de l'ordre	0,50 % du montant de l'ordre

DROITS DE GARDE PAR AN ET PAR COMPTE

	Compte-titres	PEA / PEA-PME
Tenue de compte	31,00 €	GRATUIT
Dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne	GRATUIT	GRATUIT
Parts sociales Charente-Périgord	GRATUIT	GRATUIT
Frais de conservation de l'or	0,90 % de sa valeur	-
CCA Charente-Périgord	0,15 % du montant de la ligne + 1,90 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs CA	0,15 % du montant de la ligne + 1,90 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs hors CA	0,30 % du montant de la ligne + 4,30 € / ligne	0,40 % du montant de la ligne
Titre non coté	-	+ 25,00 € / ligne
Titre coté	-	+ 5,00 € / ligne
Montant maximum des Droits de garde	332,00 € / an / compte	332,00 € / an / compte

OR

Achat / vente d'or	2,03% du montant de l'ordre minimum 20,25 €
Frais d'envoi de lingot(s) d'or / pièce(s) / lingotin(s) d'or	35,00 € / ordre
Demande d'effigies (pièce, lingot au titre 999,9)	55,75 € / ordre
Frais d'essai (lingot) et réfection de bulletin	55,75 € / ordre
Sac scellé	8,10 € / sac

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans.
Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte pour les 18/25 ans

Tenue de compte ▲●	Réduction de 50 %
Frais de gestion de compte en inactivité ▲●	GRATUIT

Cotisation carte pour les 12/17 ans

Cotisation carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : MasterCard Mozaïc avec contrôle du solde	16,50 € / an

Cotisation carte pour les 18/25 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : MasterCard Mozaïc	23,00 € / an
---	--------------

Paiement par carte ❖

Paiement par carte en euro ¹ , dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
--	---------

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,22 € / opération
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres paiements par carte ³	
• Frais fixes	0,22 € / opération
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹, dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
Cirrus Mozaïc de retrait MasterCard Mozaïc avec contrôle du solde MasterCard Mozaïc	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 5 ^{ème} retrait dans le mois

Autres cartes : cf tableau p.8

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Voir exemples sur : ca-charente-perigord.fr (rubrique Relation Banque Client / Tarifs)

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes 3,25 € / opération
- Frais variables 2,30 % du montant de l'opération
- Frais de conversion monétaire¹

Autres retraits d'espèces par carte²

- Frais fixes 3,25 € / opération
- Frais variables 2,30 % du montant de l'opération
- Frais de change éventuels

Offre

Passport Lib

[Nous consulter](#)

Offres groupées de services

Compte à Composer (18/25 ans) Réduction sur la cotisation de 25 % minimum 2,00 € / mois

CSCA Mozaïc (commercialisation arrêtée) 3,64 € / mois

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (18/25 ans) Réduction de 50 %
• Plafond 4,00 € / opération - 40,00 € / mois

Crédits et Découverts

Se référer au paragraphe « Découverts et Crédits » p.19

Prêt Permis à 1 € / jour (jusqu'à 26 ans)

Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)

[Nous consulter](#)

Mozaïc projet (jusqu'à 26 ans)

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p.20

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0/11 ans) / Livret Jeune (12/25 ans)

• Ouverture

GRATUIT

• Taux brut en vigueur

[Nous consulter](#)

Droits de garde

GRATUIT

Assurances

Assurance perte et vol des moyens de paiement (SécuriCOMPTE Plus)³

[Nous consulter](#)

Assurance Multirisque Habitation

[Nous consulter](#)

Assurance facultative en couverture de crédits et découvert (SécuriCOMPTE découvert)³

[Nous consulter](#)

¹ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-charente-perigord.fr (rubrique Relation Banque Client / Tarifs)

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.27.



Opérations à l'étranger

Chèques

Encaissement d'un chèque Export

- Sauf bonne fin 0,105 % (minimum 20,50 € - maximum 117,00 €)
- Crédit après encaissement 0,105 % (minimum 21,50 € - maximum 125,70 €)
+ frais éventuels des banques intermédiaires

Paiement d'un chèque Import 0,105 % (minimum 27,40 € - maximum 163,60 €)

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : voir p.9

Les virements à destination ou en provenance de l'étranger : voir p.11

Commission de change 0,052 % (minimum 16,95 €)

Ouverture d'un compte en devises 92,30 €

Tenue de compte en devises 2,30 € / mois

Frais de recherche simple / complexe 22,80 € / 45,00 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé¹

L'assurance des accidents de la vie¹

L'assurance dépendance²

L'assurance décès²

L'assurance obsèques²

- Contrat de financement
- Contrat d'assistance

Nous consulter au
05 45 20 49 39
ou sur
ca-charente-perigord.fr

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile

L'assurance multirisque habitation

L'assurance garantie locative

L'assurance deux roues

L'assurance tous mobiles

Pour vos besoins spécifiques
(caravane, plaisance, chasse, etc)

Nous consulter au
05 45 20 49 39
ou sur
ca-charente-perigord.fr

¹ Fonction de la composition de la famille.

² Fonction du montant et de l'âge de l'assuré.

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique

Nous consulter au 05 45 20 49 39
ou sur ca-charente-perigord.fr

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « crédits à la consommation » et « crédits immobilier » p.20 et 21.

Assurance de la Banque au Quotidien (prélèvement mensuel) ❖

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE Plus	24,00 € / an / compte	50,40 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement.		
SécuriWEB	15,00 € / an / compte	30,00 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance chez un commerçant.		
SécuriBUDGET	42,00 € / an / compte	-
SécuriPROTECTION (L'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à composer)	-	24,00 € / an / compte
SécuriEPARGNE	3,00 € / an / compte	22,56 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.		
SécuriLIVRETS	22,80 € / an / assuré	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s).		
SécuriZEN	22,80 € / an / assuré	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré.		

SécuriTRESORERIE

(dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer)

Souscrit jusqu'au 31/12/2016

SécuriTRESORERIE	Tranches de découvert
16,20 € / an / compte	<= 300 €
24,00 € / an / compte	de 301 € à 2 000 €
36,00 € / an / compte	> 2 000 €
-	Plafond d'indemnisation 3000 € / sinistre / an

Souscrit à partir du 01/01/2017

SécuriTRESORERIE	Tranches de découvert
16,20 € / an / compte	<= 500 €
24,00 € / an / compte	de 501 € à 2 000 €
36,00 € / an / compte	> 2 000 €
-	Plafond d'indemnisation 3000 € / sinistre / an

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, tous les moyens de paiement (commercialisation arrêtée)

SécuriCOMPTE protection vol	24,00 € / an
SécuriCOMPTE protection accident	22,80 € / an
Cotisation annuelle chèque-secours	
• 1 contrat	5,34 € / an
• 2 contrats	7,62 € / an

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 99 999 999.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. À compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale «Mondial Assistance». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession selon l'actif bancaire (hors assurance)	1,05 % minimum 90,00 € maximum 600,00 €
--	--

Frais annuels de gestion (dossier > 12 mois)	
• dossier actif	maximum 100,00 € / an
• dossier inactif ¹ ▲●	maximum 30,00 € / an

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

Autres Services

Convention Majeur Protégé

Convention Majeur Protégé	2,50 € / mois
Convention compte de retrait	3,30 € / mois

Banque Privée

Convention Privilège	60,00 € / mois
----------------------	----------------

Protection des particuliers

• la télésurveillance ¹	à partir de 29,90 € / mois
• la téléassistance à domicile ²	à partir de 26,00 € / mois
• la téléassistance mobile ²	à partir de 34,90 € / mois

Magazines³

Dossier Familial	47,60 € / an
Santé Magazine	31,60 € / an
Détente Jardin	17,60 € / an
Régal	23,90 € / an
Maison Créative	19,90 € / an
Détours en France	45,00 € / an
PEP's	19,90 € / an
Parents	25,90 € / an

Service client Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.



Résoudre un litige

La Caisse régionale est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Qualité Réclamations Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale : Service Écoute Qualité Clients - Les 3 Chênes - 39 route de Bordeaux - 24100 Saint-Laurent des Vignes [ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : ca-charente-perigord.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet)].

L'agence ou le Service Écoute Qualité Client accusera réception de la réclamation dans les 48 heures ouvrées à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse est apportée dans ce délai. La Caisse régionale s'engage à apporter au Client une réponse dans le délai maximum indiqué dans l'accusé de réception à compter de la date de réception de la réclamation.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur : les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; les services de paiement ; les prestataires de services de paiement, le Service Écoute Qualité Client répond au client sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive.

Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Consommation du Crédit Agricole Charente-Périgord - CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême Cedex - ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : lmediateur-ca-charente-perigord.fr.

La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur de la Consommation au Client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : amf-france.org).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.



Document informatif à vocation non-publicitaire.

08/2020. Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est 28-30 rue d'Epagnac, Soyaux (Charente), immatriculée au RCS d'Angoulême sous le n° 775 569 726. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le n° 07 008 428. Conception : www.maia-creation.com